

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DU PAYS DE MORMAL**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>En Exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>69</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 02/04/2024		
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>17 AVR. 2024</b>		
<b>DEPOT EN PREFECTURE</b> <b>17 AVR. 2024</b>		
<b>Validation du choix de la commission d’appel d’offres quant aux attributaires du marché d’entretien des espaces verts de la Communauté de communes du Pays de Mormal – 2024-01</b>		

**SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s :** M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL, M.Olivier DELHAYE

**Etaient excusé(es) :** M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s :** M.Henry-Louis BOURGOIS M.Georges BROXER, M.Alain MICHAUX, M.Eric HIROUX, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration :** Mme Hélène DUMORTIER, Mme Sabine KOLASA, M.Patrick PIANA,

Délibération n°30-2024 M. QUINZIN ne participe pas au vote.

## Délibération n°28-2024

### **Objet : Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant aux attributaires du marché d'entretien des espaces verts de la Communauté de communes du Pays de Mormal – 2024-01**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé une consultation ayant pour objet les prestations d'entretien des espaces verts. Cette consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 20/02/2024 au BOAMP (24-21439) et au JOUE (2024-OJS038-00110305-fr), et ont été publiés le 22/02/2024.

La date de remise des offres était fixée au 21 mars 2024 à 12h00.

Le marché a été alloté dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Espaces verts de la Zone d'activité de la Vallée de l'Aunelle, du site Refresco et de la Halte Nautique
- Lot 2 : Chemin du Halage, espaces verts des sites touristiques en forêt et des bâtiments communautaires.

En application de l'article L2113-13 du Code de la commande publique, le lot 2 était réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes.

Le marché débute à compter de sa date de notification pour une période initiale de 12 mois. Il est reconductible tacitement trois fois pour une période d'un an. La durée totale du marché ne peut ainsi excéder 48 mois. Il prendra la forme :

- Pour partie, d'un marché ordinaire correspondant à un forfait qui comprend un nombre fixe d'interventions par an,
- Pour partie, d'un accord-cadre à bons de commande pour les interventions « hors forfait » qui pourront être commandées en complément, en cas de besoin. Cette partie variable est passée avec un montant maximum fixé, pour chaque lot, à 15.000 HT par an

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 avril 2024 afin d'attribuer ce marché.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 2 avril 2024, et ainsi de retenir :
  - Pour le lot 1 : la société IDVERDE, pour un montant forfaitaire de 66 575.00 € HT par an, soit 266 300.00 € HT pour sa durée totale de 4 ans. Pour sa partie variable, le marché est passé avec un montant maximum de 15 000.00 € HT par an,
  - Pour le lot 2 : l'association ADACI, pour un montant forfaitaire de 54 020.78 € HT par an, soit 216 083.12 € HT pour sa durée totale. Pour sa partie variable, le marché est passé avec un montant maximum de 15 000.00 € HT par an,
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

*Des élus s'inquiètent de savoir si le travail est vérifié lors du passage de l'entreprise, s'il ne serait pas judicieux de revoir certains endroits d'entretien afin de pouvoir faire quelques économies de marché.*

*Ils se posent la question pourquoi ne laisse-t-on pas la végétation naturelle et le fauchage tardif. Il est rappelé que le marché a fait l'objet d'un appel d'offre. Le prix de ce candidat était le moins cher*

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
51		5

**Décide :**

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 2 avril 2024, et ainsi de retenir :
  - Pour le lot 1 : la société IDVERDE, pour un montant forfaitaire de 66 575.00 € HT par an, soit 266 300.00 € HT € HT pour sa durée totale de 4 ans. Pour sa partie variable, le marché est passé avec un montant maximum de 15 000.00 € HT par an,
  - Pour le lot 2 : l'association ADACI, pour un montant forfaitaire de 54 020.78 € HT par an, soit 216 083.12 € HT pour sa durée totale. Pour sa partie variable, le marché est passé avec un montant maximum de 15 000.00 € HT par an,
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire  
François ERLLEM



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240417-28\_2024DEL-DE